

ROANNE

« Permettre à un auteur d'infraction de rencontrer sa victime »

Vendredi, une convention a été signée au tribunal judiciaire de Roanne autour de la médiation restaurative qui a vocation à permettre à un auteur de faits criminels d'entrer avec la victime. Une première dans le département.

Une femme condamnée pour une tentative de meurtre commise en 2015 qui purge sa peine en milieu ouvert a demandé en début d'année à sa conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) la possibilité de rencontrer sa victime pour montrer qu'elle a cheminé depuis les faits auxquels elle ne souhaite pas être réduite.

« Mettre des mots sur les maux »

Une telle rencontre est possible si la victime est d'accord et si le juge d'application des peines l'autorise puisque la condamnation de l'auteur a été assortie d'une interdiction de contact avec la victime. Cette possibilité est offerte par la médiation restaurative qui est une des dispositions de la Justice restaurative mise en place en 2014. Cela a fait l'objet de la signature d'une convention ven-



La convention pour la médiation restaurative a été signée par Alain Durand, président de l'Arravem, le procureur Abdelkrim Grini, Noémie Micoulet, de l'institut français pour la Justice restaurative, Philippe Arhan, directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Loire et Claudine Charre, présidente du tribunal judiciaire de Roanne. Photo Progrès/Kevin TRIET

dredi matin au tribunal judiciaire de Roanne. Une première dans le département de la Loire.

« La médiation restaurative a pour vocation de permettre à un auteur de rencontrer sa victime et pouvoir échanger sur les émotions et répercussions que l'infraction a fait naître dans leur vie », explique Laurent Merchat, directeur du SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) de Roanne. « L'objectif est de recréer ce lien social nécessaire en met-

tant face à face un auteur et une victime pour parler, mettre des mots sur des maux », ajoute le procureur Abdelkrim Grini.

« Plus les faits sont graves, plus les répercussions sont importantes sur la vie des personnes et plus le besoin d'avoir cet espace de dialogue est important », explique Noémie Micoulet, coordinatrice du service régional de Justice restaurative ; « parfois, le procès ne suffit pas. Des auteurs se sont réinsérés, mais il y a des choses

qui persistent et qui sont de l'ordre de l'indicible pour la justice pénale mais du dicible pour ces personnes. »

Cette convention permettra de développer ce recours à la médiation réparative, considérée comme un droit pour les auteurs et victimes de faits délictueux. Un autre dossier de médiation restaurative est engagé à la demande d'un auteur d'infractions à caractère sexuel de nature criminelle.

Kévin TRIET

MÉTROPOLE DE LYON Motards et anti-pass dans la rue ce samedi

C'est un nouveau samedi de mobilisation qui va animer les rues de la Métropole de Lyon. Une première manifestation déclarée, organisée par le collectif Coronafolie, partira de la gare des Brotteaux (Lyon 6^e) pour rejoindre Foch. Un deuxième rassemblement, non déclaré cette fois, est attendu à Villeurbanne, sur la place Lazare-Goujon. Vendredi soir, la préfecture n'avait pas pris un arrêté interdisant des périmètres aux « cortèges, défilés et rassemblements revendicatifs ». Par ailleurs, la Fédération des bikers de France a appelé à un « soulèvement national » avec des actions dans plusieurs villes, dont Lyon.

« Partout en France, ça va bouger dans les rues contre le contrôle technique des motos que les Bikers de France et l'ensemble des motards français refusent depuis plus de dix ans », explique la FBF sur son site. Emmanuel Macron était pourtant revenu sur cette décision. Le rassemblement débute dans la matinée, place Maréchal-Lyautey (Lyon 6^e) et les motards ont prévu de prendre la route à 14 h 30 direction Saint-Fons.

LE Quiz

DES VILLES ET VILLAGES

Du 12 septembre au 28 novembre 2021

La Tribune
LE PROGRES

Chaque dimanche jouez et gagnez

des enveloppes en chèques
cadeaux d'une valeur de 500 €

et des coffrets de 6 ou 3 bouteilles de grands vins de Bourgogne*

Les gagnants
du tirage au sort
hebdomadaire

du dimanche 26 septembre 2021

Abde
LAHMAR
42800 GENILAC

remporte
un coffret
de 6 bouteilles
de grands vins
de bourgogne

Jean Claude
VIL
42100 FIBRY

remporte
un coffret
de 4 bouteilles
de grands vins
de bourgogne

Daniel
BAROUX
42600 MONTBRISON

500 €

remporte une enveloppe
en chèques cadeaux
d'une valeur de

Marline
EXBRAYAT
42800 RIVE-DE-GER

remporte
un coffret
de 3 bouteilles
de grands vins
de bourgogne

Fuchelle
LABASSE
42010 SAINT-JEAN-DE-MONT

remporte
un coffret
de 3 bouteilles
de grands vins
de bourgogne

Pour répondre et participer au tirage au sort hebdomadaire

https://www.leprogres.fr/quiz-villes-et-villages

La société Le Progrès SA organise un jeu dénommé « Le Quiz des Villes et Villages » du 12 septembre au 28 novembre 2021. Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnes morales, des diffuseurs de presse, salariés, correspondants et collaborateurs du Groupe EBM-LE PROGRES. Le règlement de ce jeu est déposé en la S.E.L.A.R.L. PARADO - BOUVIER - VERRIER, huissiers de justice associés (90, rue de Marseille 69007 Lyon). La participation à ce jeu est possible via Internet ou par envoi d'un bulletin de participation.

Règlement consultable sur le site www.leprogres.fr ou www.huissier-rhone-lyon.com

258323660